

> Développeurs de logiciels – Pharmacie

Ajout de codes de facturation

Voici les renseignements qui serviront à la facturation du médicament halopéridol en concentration de 0,5 mg, 1 mg, 2 mg, 5 mg et 10 mg durant la période de rupture de stock des produits inscrits à la *Liste des médicaments*.

CHAMP	PRODUIT	PRODUIT	PRODUIT	PRODUIT	PRODUIT	PRODUIT
Code de facturation	99114080	99114081	99114082	99114084	99114083	99114085
Date de début d'effectivité	221014	221014	221014	221014	221014	221014
Date de fin d'effectivité	999999	999999	999999	999999	999999	999999
Date de mise en production	221014	221014	221014	221014	221014	221014
Classe A.H.F.S.	28:16.08	28:16.08	28:16.08	28:16.08	28:16.08	28:16.08
Code de dénomination commune	04394	04394	04394	04394	04394	04394
Code de forme	00116	00116	00116	00116	00116	00116
Code de teneur	08174	10858	12932	14152	21106	24400
Dénomination commune	HALOPÉRIDOL	HALOPÉRIDOL	HALOPÉRIDOL	HALOPÉRIDOL	HALOPÉRIDOL	HALOPÉRIDOL
Forme	CAPS.	CAPS.	CAPS.	CAPS.	CAPS.	CAPS.
Teneur	0,5 mg	1 mg	2 mg	2,5 mg	5 mg	10 mg
Groupe(s) médicament	00	00	00	00	00	00
Catégorie de médicament	REG	REG	REG	REG	REG	REG
Nature du médicament	MOF	MOF	MOF	MOF	MOF	MOF
Indicateur de produit unique	N	N	N	N	N	N
Pourcentage rabais grossiste	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Indicateur de format d'acquisition	1	1	1	1	1	1
Quantité du format	1	1	1	1	1	1
* Prix du format	00	00	00	00	00	00
* Prix unitaire	0000	0000	0000	0000	0000	0000
Indicateur d'indivisibilité	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Code de statut d'assurabilité	AS	AS	AS	AS	AS	AS
Indicateur de marge bénéficiaire maximum grossiste	N	N	N	N	N	N

* Le prix payable par la RAMQ est le prix réel d'acquisition du pharmacien.


Nous acceptons de payer au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule du mélange de poudre d'halopéridol avec tout véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*. Le code de service professionnel approprié devra être utilisé.

Lorsque le pharmacien fera préparer la mise en capsule du mélange de poudre d'halopéridol avec tout véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de sa pharmacie, nous rembourserons exceptionnellement le prix réel d'acquisition, y compris les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, le pharmacien devra utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, communiquez avec nous par courriel à pilotage.gdm@ramq.gouv.qc.ca.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
 Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
 Montréal 514 687-3612
 Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
 (mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)